



Publication au Bulletin Officiel - semaine 23/2021 du 11 juin 2021

## COMMUNE DE VEYSONNAZ

### ABORNEMENT ET EXPROPRIATION DE LA ROUTE DE LA CRÊTE

L'Administration communale de Veysonnaz, en application de la loi cantonale sur les routes du 3 septembre 1965 et de la loi sur les expropriations du 8 mai 2008, soumet à l'enquête publique le plan d'abornement et le tableau des expropriations pour la construction de la route desservant le quartier au lieu-dit « La Crête ».

Le dossier complet est déposé auprès de l'Administration communale où il peut être consulté, durant les heures d'ouverture, pour une durée de 30 jours dès le vendredi 11 juin 2021.

Les oppositions et observations éventuelles à l'encontre de ce projet doivent être envoyées, sous pli recommandé à l'Administration communale. Cette publication a un caractère impératif et vaut notification personnelle à l'intention des propriétaires absents de Suisse.

Veysonnaz, le 11 juin 2021

L'Administration communale